



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de l'environnement

Saint-Denis, le - 7 MAI 2021

Dossier n° 2020-105

Le Préfet de la région Réunion

N° 001195 SG/DCL

à

Affaire suivie par : M. Thierry GONNET
Tél : 0262 40 76 39
thierry.gonnet@reunion.pref.gouv.fr

Monsieur le directeur de la société d'habitation
à loyer modéré de La Réunion (SHLMR)
30 rue Léon Dierx
BP 20700
97474 Saint-Denis

Objet : dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant le projet d'aménagement "Bois d'Olive" situé sur la commune de Saint-Pierre.

P. J. : 1

Vous m'avez transmis le 24 décembre 2020, un dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L.214-8 du code de l'environnement relatif au projet d'aménagement "Bois d'Olive" situé sur la commune de Saint-Pierre.

Par courrier du 26 janvier 2021, dont vous trouverez ci-joint copie, une demande de compléments vous a été adressée en précisant que votre réponse devait intervenir dans un délai de trois mois.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration. Par conséquent, votre dossier de déclaration fait l'objet d'une opposition tacite. Le présent courrier vaut opposition tacite à cette déclaration, conformément à l'article R. 214-35, 3ème alinéa, du code de l'environnement.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre à mes services, un nouveau dossier de déclaration, intégrant les éléments demandés.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale

Copie :
DEAL/SEB
Bureau d'études
M. le sous-préfet de Saint-Pierre


Régine PAM